

CONSTITUTION ET DÉPÔT DU DOSSIER

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin de **faciliter les démarches d'inscription de vos enfants** à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances, nous vous proposons de remplir le dossier d'inscription joint (**un dossier par enfant**).

Ce dossier est à remplir et accompagner des pièces demandées à la cité de la Jeunesse, avenue Jean Maffre. Vous pourrez également procéder aux réservations des mercredis dès l'ouverture via le portail famille (début août)

Mardi 13, 20 & 27 juin ,de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

Jeudi 8, 22 juin & jeudi 6 juillet de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

L'envoi en version dématérialisée est possible et vivement conseillé. Merci d'envoyer le dossier **complet** par mail **avant le lundi 31 Juillet** à ifac.auriol@gmail.com

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Les fiches de renseignements **x2 si remise en papier**
- La fiche sanitaire **x2 si remise en papier**
- L'attestation d'assurance scolaire de l'enfant 2023/2024
- Les pages de vaccinations du carnet de santé
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- L'attestation d'employeur des 2 parents (ou du parent ayant la garde de l'enfant)
- Une photo d'identité pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).



NOTE EXPLICATIVE

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

INFORMATIONS

- En cas de retard ou de dossier incomplet, nous ne pourrions garantir l'accès aux différents services pour la saison 2023/2024.
- **La réception du dossier administratif de votre enfant sera effective lorsque le dossier sera complet et les impayés en cours régularisés.**

CONTACTS

En cas de questions, nous vous proposons d'échanger par mail auprès de Joris BERTAINA contact.auriol@dso.ifac.asso.fr ou au 06 63 32 10 11

INSCRIPTIONS MERCREDIS 1^{ER} TRIMESTRE (SEPT À DÉC)

Les inscriptions pour les mercredis du 1^{er} Trimestre (Septembre à décembre) seront ouvertes **après la fin des inscriptions (début août).**

Les dates d'ouvertures vous seront communiquées ultérieurement.

RÈGLEMENTS INTERIEURS

Le règlement intérieur ainsi que toutes les pièces du dossier sont téléchargeables sur le site de la commune <https://mairie-auriol.fr/> et disponibles sur le site de l'Ifac Auriol : <https://www.ifac.asso.fr/auriol>

